

Question présentée par le député :

M. Olivier Baud

Date de dépôt : 27 août 2020

Question écrite urgente

Nouvelles dénominations des dispositifs de l'enseignement spécialisé : quel sera le coût total de ces changements ?

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) annonce comme une nouveauté de la rentrée scolaire 2020 le changement des appellations des structures de l'office médico-pédagogique (OMP). Il est difficile de comprendre, dans le contexte actuel et avec le défaut patent de ressources pour l'enseignement spécialisé, en quoi ces modifications s'imposeraient.

A priori, le DIP devrait avoir d'autres préoccupations, notamment en termes de solutions pour assurer les prestations aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ou handicapés du canton. Il est aussi ardu de saisir quelles simplifications seraient apportées. Le nombre de sigles ne diminue pratiquement pas et certains, nouveaux, ne sont qu'une variante de lettres juxtaposées déjà couramment utilisées, ce qui représente une source de confusion supplémentaire (exemple : ECPS pour « école de pédagogie spécialisée », alors que ECSP pour « enseignant chargé du soutien pédagogique » existe depuis longtemps et est parfaitement compris du personnel enseignant). Supprimer « CMP » (centre médico-pédagogique, qui existe depuis des lustres et fait écho au nom de l'office) pour le remplacer par « ECPS » ne semble pas vraiment pertinent ni apporter une quelconque plus-value.

Autre exemple : le sigle EFP (école de formation préprofessionnelle) est supprimé et devient l'ECOFP (école d'orientation et de formation pratique), mais son nom est attribué à un autre dispositif (l'ECFP, école de formation préprofessionnelle de Raymond-Uldry et Conches, appelée jusqu'à ce jour CESFP). Tout est à l'avenant et il est impossible, en toute objectivité, de distinguer une quelconque simplification, au contraire.

La rentrée est particulièrement complexe et pénible à bien des égards, et il est surprenant de constater que le DIP s'ingénie à ajouter des complications de la sorte. Car les changements d'appellations n'ont rien d'anodin et, outre le fait que bien évidemment rien ne suit véritablement, qu'une forme de gabegie s'installe, ces changements semblent être imposés au plus mauvais moment, ne pas correspondre aux attentes légitimes qui s'étaient exprimées à ce sujet (parents, associations représentatives du personnel enseignant, notamment) et, surtout, n'avoir pas été réfléchis en connaissance de cause. Cette précipitation ne se justifie pas, a priori.

Mes questions sont les suivantes :

- *Le DIP et l'OMP ont-ils pris la peine de consulter les partenaires habituels (syndicats enseignants, associations de parents, notamment) au sujet de ces nouvelles appellations ?*
- *Combien coûteront ces changements de dénominations, notamment avec la nouvelle signalétique et tous les supports, très divers et nombreux, qui devraient être modifiés ? Quel est le coût total prévu à terme de ces modifications, y compris en termes de personnel affecté à ces tâches ?*
- *Le DIP mesure-t-il la confusion engendrée, le fait que l'administration n'arrive pas à suivre, que ces changements n'ont rien de prioritaire dans le contexte actuel et occupent inutilement les services et les équipes ?*
- *Pour quelles raisons le DIP et l'OMP ne renoncent-ils pas à cette « nouveauté » pour l'instant ? Seraient-ils prêts à le faire ? Ne verraient-ils pas qu'il serait sensé de différer et de remettre l'ouvrage sur le métier, dans le but d'arriver en temps opportun à de réelles améliorations, qui peinent à se vérifier aujourd'hui ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il encore la volonté de réduire la bureaucratie, d'allouer les ressources prioritairement aux prestations destinées directement aux élèves, et de diminuer les tâches administratives du personnel enseignant ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.